



BUDGET 2013

Le Conseil du STIF, présidé par Jean-Paul Huchon, a voté le budget du STIF pour l'année 2013. Celui-ci confirme la forte montée en puissance des investissements directs du STIF pour améliorer et développer le réseau de transport en commun d'Ile-de-France.

En plus des nombreuses mises en service de la fin de l'année 2012 (prolongements des lignes T1, T2, T3, ligne 12) et de celles prévues en 2013 (RER B, Ligne 4, T5 et T7), les élus ont marqué leur volonté de poursuivre l'amélioration du réseau de bus francilien. Au total ce sont près de 100M€ d'offre nouvelle qui sont prévus pour l'année 2013.

Les principaux chiffres :

Budget de fonctionnement du STIF (hors recettes tarifaires) : **5 150 M€**

Dont : Investissement direct : **724,5 M€** soit **+ 46%**

Offre nouvelle : **+100 M€**

Ces nouveaux services et investissements seront financés entre autres par une augmentation de 1,9 % des contributions des collectivités membres du STIF et une hausse des tarifs de 2,4% incluant des mesures tarifaires spécifiques (dézonage le week-end et complément de parcours).

■ PLUS DE TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES FRANCILIENS

Des crédits à hauteur de **100M€/an d'offre nouvelle en 2013** ont été votés.

■ MISE EN SERVICE DE GRANDS PROJETS

2013 voit se concrétiser plusieurs grands chantiers engagés par STIF, issus du contrat de projets Etat-Région, notamment :

- Après le prolongement de la ligne 12, le prolongement de la ligne 4 à Montrouge sera ouvert dans les premiers mois de l'année,
- La mise en service des tramways T5 entre Saint-Denis et Sarcelles et T7 entre Villejuif et Athis-Mons,
- La fin des travaux du RER B au nord et l'augmentation du nombre de train

■ AMÉLIORATION DE L'OFFRE BUS

En plus de la concrétisation de ces projets en 2013, sur les 100 millions d'euros votés le STIF consacra **33 millions d'euros à l'amélioration des réseaux de bus**. De plus, le STIF en lien avec les collectivités concernées, poursuivra dans le courant de l'année les développements d'offres bus sur l'ensemble des territoires, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de l'offre fixant le cadre et les priorités retenues par le STIF pour financer les projets à court et moyen termes.

Par ailleurs les administrateurs du STIF ont émis le vœu que « *les ressources supplémentaires issues du relèvement des taux du versement transport soient prioritairement consacrées à la mise en œuvre d'un véritable plan bus à l'échelle de l'Ile-de-France, à l'amélioration urgente des RER dans le cadre du plan de mobilisation pour les transports et au renforcement de l'offre (métro, TCSP).* »

■ BUDGET D'INVESTISSEMENT DIRECT + 46 % SOIT 724,5 M€

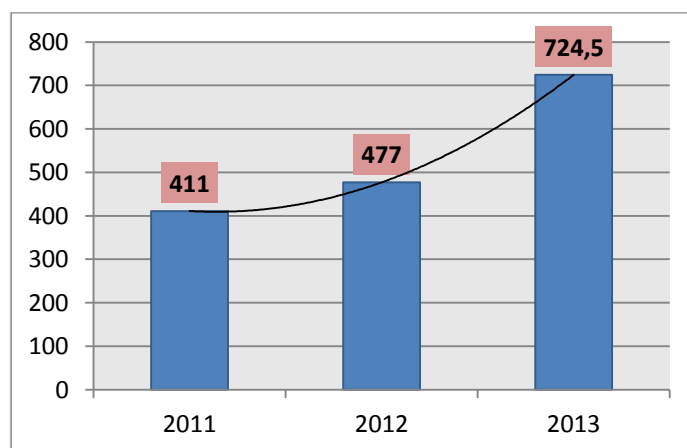
Le budget d'investissement direct du STIF est en augmentation de + 46%, avec 724,5 millions d'euros pour l'année 2013.

La politique d'investissement du STIF s'intensifie avec des engagements pluriannuels en augmentation, notamment au titre du renouvellement des rames de RER, des trains et des bus ainsi que des projets d'infrastructures en maîtrise d'ouvrage directe par le STIF.

Principaux investissements :

- **406 M€ : rénovation et renouvellement des matériels roulant** (train, bus, métro et RER)
- 128 M€ : investissement dans la qualité de service (accessibilité, information voyageurs, intermodalité...)
- 63 M€ : développement du réseau et infrastructures (ligne Orange du Grand Paris Express, TCSP Massy Saclay, Tram Train Massy Evry,...)

Progression des investissements directs du STIF depuis 3 ans (en millions d'euros) :



■ BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRANSPORT

Le fonctionnement global des transports en commun Franciliens (budget du STIF + recettes tarifaires) représentera plus de **8,5 milliards d'euros** en 2013.

Evolution des recettes de fonctionnement du STIF (hors recettes des titres de transports) :

Les recettes du STIF progressent grâce aux collectivités membres du STIF qui augmentent leur concours au budget du STIF de + **1,9 %**, et des prévisions de croissance des recettes du versement transport pour 2013.

Dépenses de fonctionnement : 5 150 M€

Les contrats passés entre le STIF et les opérateurs de transport pour l'exploitation des lignes et l'investissement dans le réseau, soit 2 milliards pour la RATP, 1,8 milliard pour la SNCF et 600 millions pour les opérateurs privés regroupés dans l'association OPTILE, représentent 88% des dépenses du STIF. Les 12 % restant regroupent les transports scolaires, les études conduites par le STIF, les taxes et impôts.

Evolution tarifaire : + 2,4 % (voir page 3)

■ ÉVOLUTIONS TARIFAIRES 2013

■ MISE EN ŒUVRE DU COMPLÉMENT DE PARCOURS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER

Lors de son Conseil du 11 juillet 2012, le STIF a demandé à la RATP et à la SNCF de préparer la mise en œuvre du Complément de Parcours à compter du 1er janvier 2013. Le Complément de Parcours concerne tous les voyageurs possédant un forfait Navigo, imagine R ou Améthyste. Il leur permet, dans le cas d'un déplacement hors des zones de validité de leur forfait, de ne payer que le complément correspondant au déplacement effectué en dehors de ces zones.

Le Complément de Parcours permet une tarification plus juste. Il répond à une attente forte des voyageurs, exprimée par les associations d'usagers avec lesquelles le STIF est en dialogue.

Le Complément de Parcours sera disponible sur les bornes de rechargement des transporteurs. Il sera chargé directement sur la carte Navigo et validé lors du passage au valideur.

■ DÉZONAGE DES FORFAITS AMÉTHYSTE LE WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS

Les porteurs de forfaits Améthyste pourront circuler à compter du 1^{er} mars 2013 sur l'ensemble de la Région (au delà des zones de validité de leur forfait) pendant les week-ends et jours fériés et, sur les lignes Noctilien, les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.

Cette mesure de dézoning vient compléter celle mise en œuvre pour les forfaits Navigo mois, Navigo annuel et Solidarité Transport mois depuis le 1^{er} septembre 2012.

■ EXTENSION DE L'APPLICATION DES AVANTAGES TARIFAIRES ACCORDÉS AUX AVEUGLES AUX LIGNES DE BUS EXPLOITÉES PAR LES OPÉRATEURS PRIVÉS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER

Les aveugles titulaires d'une carte d'invalidité avec mention « cécité » ont la possibilité de circuler avec des tickets et billets à demi-tarif sur les réseaux de la RATP et de la SNCF. De plus, leurs accompagnateurs bénéficient de la gratuité sur ces mêmes réseaux.

■ PRIX DES BILLETS ET ABONNEMENTS

Ces évolutions tarifaires seront appliquées au 1^{er} janvier 2013.

Des hausses limitées pour les tickets ; le prix du carnet 10 « tickets t+ » augmente de 0,60 centimes et passe de 12,70 € à 13,30 €. Le prix du ticket d'accès à bord vendu dans les bus passe lui 1,90 € à 2,00 € ; Le prix du ticket t+ vendu à l'unité ne change pas et est maintenu à 1,70 €.

Les hausses ciblent en priorité les forfaits Navigo (remboursés à 50% par les employeurs) et s'élèvent au maximum à 2,70€/mois :

Pour les forfaits Navigo incluant Paris (forfaits zones 1-n), le taux d'augmentation est d'autant plus réduit que le nombre de zones couvertes est élevé : 3,5% pour Navigo 1-2, 3,2% pour Navigo 1-3, 2,7% pour Navigo 1-4, 1,5% pour Navigo 1-5. Les forfaits Navigo 3-4 et 4-5 augmentent de 1,5% et les Navigo incluant la zone 2 et 3-5 de 2,9%.

CONTACTS

■ **Sébastien Mabile**
01.47.53.28.42
06.15.39.21.58
sebastien.mabile@stif.info

■ **Guillaume Autier**
01.82.53.81.05
06.32.26.52.08
guillaume.autier@stif.info